



LE MOT DU MAIRE

Sécurité, Prudence

Être en sécurité, par définition c'est être à l'abri de risques. Mais, le "risque zéro" n'existe pas, sauf dans les discours démagogiques. De tous les risques auxquels nous sommes exposés, desquels voulons-nous être le plus protégés ? Dans quel ordre ?

Quels risques ? Une étude a établi un classement sur les causes pouvant entraîner le plus grand des risques : la mort. En tête, les maladies cardiaques et le cancer, suivis par ceux qui nous menacent le plus au quotidien, les accidents de la circulation routière. Arrivent en "bonne place" ceux qui touchent les piétons, les motards, les cyclistes.

Alors, nos priorités ? De quels risques voulons-nous être le plus à l'abri ? Et si la réponse à cette question passait par une autre question : Qu'est ce qui nous met le plus à l'abri de bien des risques ? Une réponse : N'est ce pas ce que nous maîtrisons le plus : Notre comportement.

Notre sécurité : elle serait "l'affaire de tous". Les conditions de circulation routière d'aujourd'hui ne font que renforcer cette affirmation. Conducteur, piéton, cycliste, quel que soit notre "rôle" à un moment donné dans la circulation, notre comportement est le bouclier le plus efficace. Il atténuera, supprimera ou aggravera les risques, pour nous, pour les autres. Il sera aussi un exemple, en particulier pour nos enfants, nos petits-enfants, et donc pour leur sécurité.

Notre comportement ? le respect du code de la route, mais aussi, l'attention que nous portons aux autres, qui sera au moins égale à celle que nous attendons d'eux. Cette attention aux autres engendra la prudence.

Prudence : « Priorité à droite, prudence à gauche » C'était le conseil de mon moniteur d'auto-école lorsque nous parlions responsabilité sur la route. Être responsable c'est aussi être capable de renoncer à une priorité pour protéger une vie.

Jean LEFEVRE

130 ANS D'HISTOIRE !



L'orchestre d'harmonie de Giromagny fête son 130^{ème} anniversaire, le 14 mai. Soucieuses d'animer les différentes cérémonies et fêtes, désireuses aussi de faire pénétrer la musique d'ensemble dans les bourgs et les villages, les communes ont toujours essayé de susciter la création et d'entretenir des formations musicales, des fanfares, des harmonies.

Ce n'est pas toujours facile. L'engagement des musiciens est important : répétitions, travail personnel, week end musicaux... et il faut que l'ensemble soit au complet pour donner véritablement tout le fruit du travail réalisé, pour que le concert soit beau et réussi. Il faut aussi un chef. Le chef ne fait pas que tenir la baguette. Il doit être accepté, reconnu. Il aide, conseille, impose, donne les orientations du répertoire... En harmonie avec ses musiciens, il est la clé de l'ensemble.

A Giromagny, l'Harmonie existe véritablement depuis 1881. C'est la plus ancienne association de notre ville. 130 années, avec certes des périodes fastes, d'autres plus sombres mais toujours cette envie d'être ensemble pour la musique, de participer à la vie communale, de transmettre son expérience.

L'histoire commence à la fin du XIX^{ème} siècle. Sous l'impulsion des sociétés industrielles florissantes, le monde socioculturel sous vosgien voit naître bon nombre de coopératives ouvrières, de cercles littéraires, de chorales, de groupes théâtraux et surtout de fanfares. C'est dans ce contexte qu'est créée la fanfare de Giromagny.

Ainsi en 1865, Ferdinand André Boigeol,

maire d'un Giromagny en plein essor démographique, crée un Cercle Populaire et Artistique qui sera l'embryon de la future société musicale.

On trouve les premières traces d'une Fanfare de Giromagny dès 1875. Elle devient officielle le 1^{er} janvier 1876, avec à sa tête Alfred Dupont. Le 25 mai de la même année, la quinzaine de musiciens se produit pour la première fois devant l'Hôtel de Ville. Après avoir été dissoute en 1879, la formation tente d'être réorganisée sous l'impulsion des tissages Boigeol-Warnod mais ne pouvant être prise en charge suffisamment par la mairie, elle sera annexée à la compagnie de sapeurs-pompiers, sous la direction de Joseph Lhomme. Grâce aux convictions du nouveau directeur et surtout à son élection au conseil municipal, la société musicale devient municipale en 1881.

En 1882, Alexandre Courtès, ancien directeur de la Lyre Belfortaine prend la direction de la fanfare municipale qui connaîtra grâce à lui une période riche de succès. Elle se distinguera lors de nombreux concours et concerts.

Au départ d'Alexandre Courtès, la fanfare subira un déclin malgré la ténacité du nouveau chef Léon Jeannenot et sera dissoute en 1891. Dès avril 1893, la société est reconstituée avec à sa tête Jules Viron mais il faudra attendre 1908 pour la retrouver bien structurée.

Source : La Vêge; François Liebelin

Jacques Colin

La suite de cette histoire dans notre prochain numéro.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS

Quinze conseillers sont présents et deux sont représentés. Le maire Jean LEFEVRE ouvre la séance et propose, avant de lancer les débats, de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la médiathèque.

Le "**plat de résistance**" du jour abordé en premier porte sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme qui est arrivé à maturité après de longues études, enquêtes et concertations. Tous les conseillers ont reçu un exemplaire complet du PLU sous forme numérique. Le maire précise que le document a reçu un avis favorable des services de l'état, sous réserve de compléter certains aspects réglementaires ainsi que certains éléments concernant l'aménagement durable. Les services du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ont également donné un avis favorable sous réserve de rendre opposable la construction de logements sociaux en zone AU et de préciser les protections des espaces naturels. La chambre de commerce et d'industrie demande de ne pas interdire les installations classées soumises à autorisation en zones 1AU et 1UB. La chambre d'agriculture quant à elle émet un avis défavorable et demande notamment la suppression de la zone 2AU en bordure de la rue des Prés Heyd pour la transformer en zone A, de permettre les constructions en zones agricoles en supprimant la zone AC ainsi que de réviser certains articles du règlement. La CCHS demande de rajouter une instruction sur l'assainissement autonome à l'article "accès et voirie". L'ONF demande d'entourer les forêts d'une bande inconstructible de 30 à 50 m de large. L'Agence Régionale de Santé (ARS), le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV), le Conseil Régional, les communes de Chaux, La Chapelle sous Chaux et Lepuix-Gy ont émis un avis favorable. Plusieurs personnes (8) ont fait part de remarques par courrier au commissaire enquêteur et sollicité principalement des modifications de limites de zonages. En conclusion de l'enquête, le commissaire a néanmoins émis un avis favorable au projet tout en demandant que les demandes précitées soient étudiées.

Le maire indique que tous les éléments qui précèdent issus des avis et concertations préalables ont fait l'objet d'études complémentaires et de certains correctifs qui ont été intégrés dans la version remise aux conseillers. Certaines demandes et suggestions telles qu'évoquées précédemment ont été prises en compte alors que d'autres n'ont pas pu l'être (*Détails dans le dossier en mairie ou sur le site internet communal*).

Après discussion, le conseil municipal approuve le PLU tel qu'il est présenté par 17 voix pour et une abstention.

Le deuxième point de l'ordre du jour porte sur l'adoption de la charte révisée du PNRBV ainsi que sur le renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte de gestion du parc. La révision de la charte engagée depuis 2007 était nécessaire pour conserver le classement du parc pour la période 2011-2023 (*décision ministérielle*). Chaque conseiller a reçu une copie des nouveaux statuts du syndicat et de la nouvelle charte. Après discussion le Conseil approuve par 17 voix pour et une abstention les nouveaux statuts du syndicat, la nouvelle charte ainsi que la proposition d'adhésion de la CCHS au syndicat avec un partage des coûts d'adhésion entre les communes et la CCHS.

En troisième point, dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue de Schwabmünchen, le Conseil approuve à l'unanimité le devis d'enfouissement du réseau de distribution électrique basse tension proposé par le SIAGEP ainsi que l'organisation des travaux par le SIAGEP via un fond de concours. Ainsi, sur un montant de travaux estimé à 327 577 € la commune n'aura à apporter par concours que 127 755 €, le reste étant pris en charge par le SIAGEP dans le cadre des contributions versées par le concessionnaire (ERDF). Le Conseil approuve également à l'unanimité l'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage du SIAGEP du réseau d'éclairage public pour un montant de travaux estimé à 58 866 € TTC dont 51 939 € TTC seront pris en charge par la commune ainsi que l'enfouissement du réseau de télécommunications, propriété de France Télécom, qui sera réalisé sous convention de mandat avec le SIAGEP avec une charge pour la commune de 144 135 € TTC.

En quatrième point le Conseil à l'unanimité autorise le maire à ester en justice dans le cadre d'une action en défense de la commune devant le Conseil d'Etat (*Les plaignants qui contestent un arrêté d'hospitalisation d'office ont été déboutés en 1^{ère} instance et en appel et ont porté l'affaire devant le Conseil d'Etat*).

En cinquième point, dans le cadre du programme d'extension du cimetière, le maire indique qu'il convient, compte tenu de la situation des terrains acquis, de procéder à des recherches archéologiques préventives. Ces actions seront conduites par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le dernier point ajouté à l'ordre du jour concerne la mise à disposition de la CCHS des biens nécessaires au fonctionnement de la médiathèque suite au transfert de compétence intervenu en début d'année. Un état de ces biens a été dressé et le Conseil approuve la signature des procès verbaux de mise à disposition.

CHRISTIAN COUDET

COMMERCE ET TOURISME

APPEL aux Liens !

La Mairie souhaite enrichir la page TOURISME de son site internet. Si vous exercez une activité liée au tourisme et à son développement sur la commune, nous vous proposons un référencement sur le site de communal : chambres ou tables d'hôtes, loisirs touristiques, restauration, ... A cet effet nous envoyer par courriel à mairie@giromagny.fr : une photo qui présente l'activité, un descriptif (moins de 10 lignes) et des coordonnées complètes. Nous attirons votre attention sur le fait que ces informations ne seront mises à jour qu'à votre demande.

Marché étendu

Cette année encore le marché va s'étendre à la place des Mineurs. Toutefois il commencera bien plus tôt, à savoir le dernier samedi du mois d'avril ! C'est donc à partir du 30 avril 2011 et jusqu'à mi-juillet que vous pourrez trouver encore plus de camelots et donc de choix pour vos courses hebdomadaires, ou tout simplement pour flâner à travers plus d'allées pour dénicher quelques nouveautés. Les véhicules pourront toujours se garer dans le fond de la place De Gaulle, derrière le marché, sur le parking PL.

Bravo Monsieur POCHARD !

Le 15 mars 2011 s'est déroulé le prix "Stars et Métiers" qui récompense 6 artisans du Territoire de Belfort. C'est dans la catégorie "dynamisme commercial" que Patrick POCHARD, boulanger, pâtissier, chocolatier, bien connu de tous, a été primé.

Bravo Monsieur. POCHARD, pour cette reconnaissance, d'autant que vous êtes le seul artisan du Nord Territoire à avoir été primé !

Thierry STEINBAUER

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS DU 19 MARS

Suite à la démission de Marie-Annalia AGULLO (qui n'avait plus le temps de participer aux réunions du CMA), Anaïs HUMBLOT arrivée 7^{ème} lors du renouvellement du CMA en novembre 2010 a intégré le CMA.

Le CMA est revenu sur le Carnaval du dimanche 13 mars. Tous les jeunes élu(e)s (une dizaine) qui ont participé au carnaval ont gardé de bons souvenirs et ont reconnu unanimement son succès et la bonne ambiance qui y a régné. Le port des bonhommes Carnaval, la musique, le défilé du char du FC Giro-Lepuix, le passage à la maison de retraite, les confettis, les déguisements,

le feu, toutes ces petites choses qui ont contribué à la réussite de cette manifestation les ont marqués.

Le second point concernait la commémoration le dimanche 24 avril de la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation. Les élu(e)s du CMA seront invités à rencontrer Monsieur BORGEO et/ou Monsieur Jacques COLIN avant cette commémoration, afin de préparer la lecture du poème Liberté, le chant des Partisans et le dépôt des roses à la mémoire des Déportés.

Le dernier point portait sur l'opération "Giro-Propre". Le CMA s'est principalement interrogé sur les formes

de la sensibilisation et la conception du tract. Toutes les idées déjà évoquées (insérer le tract dans le Giro.com, distribution dans les boîtes aux lettres, dans les écoles, au collège, au marché, au Centre socioculturel) sont rediscutées. Hugo propose de faire des fresques le jour de l'opération (le samedi 11 juin) comme lors de la transhumance. Il est convenu de rencontrer l'association du quartier des Vosges qui a programmé une opération de nettoyage de ce quartier, en faire le "Quartier pilote" de cette opération.

Alphonse MBOUKOU

CONCOURS DE FLEURISSEMENT



Le 4 mars 2011, la municipalité a invité tous les participants au concours 2010 de fleurissement de la ville de Giromagny. Elle les a remerciés et félicités pour leur participation à l'embellissement de la commune.

Elle a également remercié les membres du jury (élus, employés des services techniques, habitants de Giromagny) qui se sont aperçus qu'il n'était pas facile de juger, de mettre des points car on sait tout le travail, toute la passion qui se cache derrière de magnifiques jardinières ou un superbe parterre. Le jury a été charmé par la variété des espèces, par l'utilisation de l'espace disponible, balcon, grand jardin, petit massif, par le choix des couleurs...

Cette remise des prix n'était naturellement pas une sanction.

Elle a été voulue comme un moment de partage, d'échanges, de rencontre autour d'une passion commune.

Puis les résultats ont été donnés : Les coups de cœur du jury d'abord : monsieur et madame Zaretti rue des casernes, pour leur magnifique balcon, monsieur et madame Zimmermann, rue des sources pour l'ensemble de leur fleurissement maison jardin, et le fleurissement sur l'espace public, monsieur et madame Canal, rue du tilleul, avec un fleurissement rehaussé de l'utilisation de paniers et autres contenants originaux et une mention particulière pour le jardin de Monique Mercet dans le Quartier des Vosges.

Ont été à l'honneur également (maison et jardin) madame Bougroum, (Allée des fleurs !) Monsieur et madame Gally, rue des sources, monsieur et madame Chipeaux, quartier des Planchettes et monsieur et madame Sudre pour leurs jardins fleuris.

Un prix spécial a été décerné à monsieur et madame Claudel du Quartier des Vosges qui fleurissent des espaces communs. Tous les participants ont également été récompensés.

Pour participer, au concours communal maisons, jardins et balcons fleuris 2011 de la ville de Giromagny, il suffit de vous inscrire à la Mairie où chaque participant pourra retirer un exemplaire du règlement du concours. Cette inscription pourra se faire par téléphone en appelant le 03 84 27 14 18.

Jacques Colin

SECURITE ROUTIERE - ZONE DE RENCONTRE

Première zone de rencontre à Giromagny, rue Warnod. Elle a pour but d'assurer la sécurité des piétons mais, plus particulièrement celle des enfants se déplaçant à pied dans cette rue pour aller ou revenir de l'école Benoit.

En complément à mon "mot du Maire" je souhaite vivement que l'esprit civique, le respect du code de la route, le sens des responsabilités, la conscience du risque que nous pouvons représenter pour les piétons, prennent possession de chacun d'entre nous et se

traduisent dans notre conduite.

Selon le Décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008, conformément aux articles R.110-2 et R.411-3-1 du Code de la Route, la zone de rencontre est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur tous les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.



Jean Lefèvre

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN MAI...

Jeudi 5 : # Atelier Equilibre de 15H00 à 16H00

Samedi 7 : # Arbre de Mai à 11H00

Dimanche 8 : # Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 ;

Compétition club au Centre Hippique des Prés Heyd

Mardi 10 : # "A trois" de Barry Hall à la salle des fêtes à 20H30

Jeudi 12 : # Atelier Equilibre de 15H00 à 16H00.

Samedi 14 : # 130^{ème} anniversaire de l'harmonie de Giromagny.

Dimanche 15 : # 4 heures VTT de Giromagny ;

Transhumance : montée du troupeau ;

Jeudi 26 : # Don du sang organisé par la Croix Rouge de 14H00 à 20H00 en salle des fêtes;

Atelier Equilibre de 15H00 à 16H00

Lundi 30 : # Passage de la déchetterie mobile place des Commandos d'Afrique de 12H00 à 19H00.

PASSEPORTS

Les demandeurs doivent à présent télécharger et remplir le formulaire en ligne à l'adresse : <http://www.ants.interieur.gouv.fr>. Les pièces à fournir sont indiquées. Pour le dépôt des dossiers et la collecte des passeports le service est ouvert en mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14H00 à 16H00 et le mercredi de 10H00 à 11H30 (éventuellement sur RDV aux autres heures d'ouverture de la mairie).

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA

N° 113 - Dépôt légal 05-2011

B R E V E S

Inscriptions à l'école maternelle

Votre enfant né en 2008 peut dès maintenant être inscrit à l'école maternelle. Pour cela, prenez contact avec la directrice au 03 84 27 18 41. Munissez-vous d'un certificat d'inscription (mairie), d'une photocopie du livret de famille et d'une attestation de vaccinations obligatoires.

Transhumance

La fête de la transhumance organisée par l'ATT se déroulera le dimanche 15 mai avec à 9H30 le passage à Giromagny (bénédiction du troupeau, animations musicales et départ des marcheurs); à 10H30 une pause à Malvaux et à 12H00 l'accueil au Ballon d'Alsace avec une animation montagnarde sous chapiteau et un repas maicaire (18 €, à réserver au 03 89 48 96 37).

4 H VTT de Giro

Epreuve par équipes de 2, en relais, sur un circuit de 6 km autour du fort Dorsner avec un départ façon "24 H du Mans" à 11H00 le dimanche 15 mai. Ambiance et spectacle assurés. Inscription sur place ou à l'avance (préconisé) auprès de Jean-Luc COLIN, tél. 03.84.29.32.15. Courriel : j-l-colin@orange.fr Renseignements sur www.usg-vtt.over-blog.com ou par téléphone au 03.84.29.53.82 ou 03.84.29.32.15.

Factures d'eau

Le Syndicat des Eaux rappelle à ses abonnés qui souhaitent régler leur facture par prélèvement automatique qu'ils doivent se rendre au Syndicat avant le 13 mai pour signer un contrat (se munir d'un RIB).

Premier pas pongiste

Le club pongiste en partenariat avec le centre socioculturel, organise le "premier pas pongiste" le samedi 21 mai au gymnase du collège. Cette opération d'initiation et de promotion entièrement gratuite est destinée aux enfants de moins de 11 ans, scolarisés dans le primaire, non licenciés. Les bulletins d'inscription (obligatoire avant le 17 mai) seront distribués dans les écoles avec les horaires.

Panne électrique

D'aucuns auront remarqué que l'éclairage de la place des Mineurs est défaillant. Le responsable des services techniques nous indique pourquoi : « Un court-circuit s'est produit entre 2 lampadaires probablement par suite de l'écrasement d'un câble souterrain. Il s'est révélé impossible de retirer le câble et les services recherchent des solutions avant de se résoudre à ouvrir une tranchée pour la pose d'un nouveau câble ».

A Trois

C'est le titre d'une pièce de Barry Hall qui sera donnée par le théâtre du Pilier en salle des fêtes le mardi 10 mai à 20H30 dans le cadre d'un programme itinérant qui visitera l'ensemble des communes de la CCHS. L'opération est financée par la communauté de communes et l'entrée sera donc gratuite (sur réservation au 03 84 28 39 42) pour tous les habitants. Il s'agit de préparer la saison difficile à venir qui sera marquée par l'indisponibilité du théâtre pendant une partie de la période de construction du nouveau centre socioculturel.

La pièce a été mise en scène par Marc Toupençe, directeur du théâtre. Trois acteurs interviennent : Serge Dupuy, Nicolas Gaudart et Sandrine Nicolas.

L'univers est très proche des comédies romantiques américaines, à la fois piquantes et drôles. Cette comédie parle avec simplicité des liens entre hommes et femmes autour du triptyque : Rencontres / Liaisons / Ruptures.

True Grit

Pour la séance du samedi 14 mai à 20H30 au T2S, le CSCCHS a choisi un western américain d'Ethan et Joël Coen (2010). L'histoire se déroule en 1870, juste après la guerre de sécession, sur l'ultime frontière de l'Ouest américain. Seul au monde, Mattie Ross, 14 ans, réclame justice pour la mort de son père, abattu de sang-froid pour deux pièces d'or par le lâche Tom Chaney.

Arbre de mai

Dans la tradition des villes de Bavière, l'Arbre de Mai sera inauguré le samedi 7 mai au square de la Liberté. A cette occasion les Amis de Schwabmünchen tiendront un stand de pâtisseries et de boissons sur la place du marché et à 11H00 l'harmonie sera présente pour une petite aubade et un défilé depuis la place De Gaulle jusqu'à la place de la Liberté.

130^{ème} anniversaire de l'harmonie

Samedi 14 mai : Sur le Marché, place De Gaulle, de 10H00 à 12H00 : stand de vente de boissons et de pâtisseries ; animation musicale avec un groupe de comemus. A la halle culturelle et sportive à 14H00 accueil des harmonies et ouverture au public puis, de 14H30 à 18H00, concert avec les harmonies de Rougemont-le-Château, de Montreux-Château, d'Audincourt et les Fantazik (ensemble de l'ACV) et à 20H30 un concert de l'harmonie d'Héricourt.

christian CODDET